

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 25
Votants 28
Date de convocation 25/06/2025

**PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil municipal**

2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Tinchebray, sous la présidence de Madame Josette Porquet, Maire.

Étaient présents (P) ou absents (A)

ANGER Jean- Pierre	P	BEAUSSIER Florence	P	BESNARD Édith	P	BRAD Thérèse	P	BIZET Brigitte	P
CAILLY Dominique	P	DAVID Marie- Laure	A	DECOSSE Daniel	P	DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Anaïs	A
DURAND Dominique	P	FAUCONNIER Éric	P	GICQUEL Erwan	A	GOUASDON Christophe	P	GROUSSARD- HUBERT Évelyne	A
GRUSON Annick	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Éloïse	A	HEUDE Anita	A	JARRY Yveline	P
JOBARD Louis	P	LECORDIER Christophe	P	LEROY Éric	P	LETESSIER Bertrand	A	LOMET Magalie	P
LORGEUX Isabelle	P	MAUDUIT Ludovic	A	MAUPAS Dominique	P	PATRY Jean- Charles	P	PORQUET Josette	P
RAULT Benoît	P	ROULLIER Frédérique	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Evelyne Groussard à Eric Fauconnier, Erwan Gicquel à Eric Leroy et Anaïs Dumaine à Dominique Durand

Madame le Maire ouvre la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal a choisi Frédérique Roullier pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal du 2 avril est adopté à l'unanimité.

3. Chiens et chats errants – Convention partenariat Clinique Vétérinaire

Arrivée de Florence Beaussier

Madame le Maire informe que la Commune de Tinchebray Bocage a reçu un courrier en janvier 2025 de la clinique de la part de la clinique vétérinaire informant de son attention d'arrêter l'accueil des animaux errants. Ainsi la commune de Tinchebray Bocage a créé un chenil temporaire pour accueillir dans l'enceinte des services techniques les chiens ou chats errants. Quelques aménagements ont été effectués et la commune a obtenu l'accord des vétérinaires sur ce nouveau dispositif.

La Commune possède désormais un lecteur de puce, qui permet de retrouver le propriétaire rapidement.

En cas de non identification, à l'issue d'un délai de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé, il est alors considéré comme abandonné et le Maire peut rechercher une association pour le recueillir, ou après avis du vétérinaire le faire euthanasier.

Cet accueil temporaire génère des coûts pour la collectivité (garde, nourriture et éventuellement soins des vétérinaires), ainsi Madame le Maire propose de fixer des frais à refacturer. Cela peut inciter les propriétaires à être plus vigilants.

Ce petit chenil est un dispositif provisoire en attendant de refaire une fourrière plus grande au sein de l'intercommunalité.

Une convention de partenariat doit être signée avec la clinique vétérinaire pour le suivi de ce chenil et des animaux accueillis.

Magalie Loivet veut savoir comment cela se passe quand un chien est signalé en divagation.

Josette Porquet indique que si c'est en semaine : c'est la police municipale qui se déplace. Mais si c'est un week-end, cela peut être un élu et le lundi, la police essaiera d'identifier le propriétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe les frais à refacturer au propriétaire si identifié :

*de capture :

1ère capture 30 € / animal

Par capture suivante en cas de récidive 60 € / animal

*de garde et de nourriture à compter du 1er jour de capture :

Du lundi au vendredi 15 € / jour

Samedi – dimanche et jours fériés 25 € / jour

*Frais de vétérinaire : soin de santé et toutes opérations de soins nécessaires par l'état de l'animal, les frais d'euthanasie et/ou de traitement de la dépouille de l'animal : montant de la facture + forfait de 25 € par déplacement de l'agent communal.

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la clinique vétérinaire de Tinchebray

4. Rapports GRDF – Frênes et Tinchebray

Madame le Maire a reçu de GRDF les comptes rendus d'activités 2024 de concession de distribution du gaz sur Tinchebray et sur Frênes.

Christophe Lecordier présente ce dossier.

Il informe que les contrats de concession de Frênes et de Tinchebray Bocage sont entrés en vigueur en 2020 pour se terminer en 2030.

Aucun incident à noter sur les conduites d'une longueur de 2 884 mètres sur la commune de Frênes. En ce qui concerne les 16 km de conduites de Tinchebray Bocage comptabilisant 270 compteurs domestiques actifs, 7 clients du secteur industrie et 31 clients du secteur tertiaire, il est dénombré 4 interventions de sécurité gaz pour 9 114 MWh de gaz acheminé. En avril 2025, sur les 23 unités de méthanisation présentes en Normandie, l'Orne compte 22 unités de méthanisation qui injectent du gaz vert dans les réseaux gaz.

Les deux rapports sont à disposition pour consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Emet un avis favorable sur les rapports du service de distribution du gaz sur les communes déléguées de Tinchebray et de Frênes.

5. Saint Cornier des Landes – enquête publique – chemin au lieu-dit « Les Loges »

Madame le Maire donne la parole à Frédérique Roullier, Maire déléguée de Saint Cornier des Landes.

Sur la commune déléguée de St Cornier des Landes, une partie du chemin situé au lieu-dit « Les Loges » est enclavée dans les parcelles appartenant à M et Mme David et Clarisse Ballon.

Ces derniers souhaitent donc acquérir cette partie de ce chemin. Les frais de géomètres et d'acte seront à la charge des acquéreurs.

S'agissant d'un chemin rural, il y a lieu d'ouvrir une enquête publique pour pouvoir l'aliéner et procéder ensuite à la cession de ce chemin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Procède à l'enquête publique pour déclasser le chemin au lieu-dit « Les Loges » à Saint Cornier des Landes,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'enquête.

6. Tinchebray – Tarif location commerce

Madame le Maire donne la parole à Florence Beaussier qui présente ce dossier.

Elle informe le Conseil municipal que les travaux du commerce situé au 46 grande rue sont terminés.

Ainsi elle propose de fixer le loyer de ce commerce à 300 € HT / mois.

La taxe d'ordures ménagères sera remboursée à la commune.

Le ou les locataires prendront à leur nom les compteurs d'eau, électricité, gaz...

Un groupe de 4 commerçantes (vente de vêtements, bijoux, objets décoratifs, accompagnante périnatale...) a contacté la mairie et ces dernières souhaitent partager la location de ce commerce.

Mme le Maire propose de leur faire un bail précaire de 2 ans minimum dont 4 mois gratuits.

Benoît Rault aimerait savoir à quelle date le commerce ouvrira. Josette Porquet répond que ce sera pour septembre. Jean Pierre Anger demande quelle est la surface de ce magasin. Josette Porquet indique que le commerce est d'environ 25 m², aucuns travaux supplémentaires ne seront réalisés et les commerçantes occuperont le local une semaine chacune à leur tour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Fixe le loyer du commerce situé au 46 grande rue - Tinchebray à 300 € HT / mois,
- Autorise Mme le Maire à signer un bail précaire de 2 ans avec le groupement des commerçantes cité précédemment,
- Accepte la gratuité des 4 premiers mois de location de ce commerce,
- Dit que la taxe d'ordures ménagères sera remboursée par les commerçants chaque année.

7. Tinchebray – Résultat consultation maîtrise d'œuvre – travaux voirie et réseaux divers 2025-2026

Madame le Maire donne la parole à Christophe Lecordier, en charge des travaux.

La commune de Tinchebray envisage des travaux de voirie et de réseaux pour les années 2025-2026. Une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre de ces chantiers.

La consultation a été divisée en 3 lots :

- Lot 1 : travaux ne nécessitant pas un dossier de consultation (AE, CCAP, RC CCTP Plans) dont le montant est inférieur à 100 000 € HT
- Lot 2 : travaux nécessitant un dossier de consultation (AE, CCAP, RC, CCTP et Plans) dont le montant est compris entre 100 000 et 250 000 € HT.
 - Carrefour du Lion d'Or estimation : 145 000 € HT
 - Carrefour du Trotteur estimation : 142 000 € HT
- Lot 3 : travaux nécessitant un dossier de consultation (AE, CCAP, RC, CCTP et Plans) dont le montant est supérieur à 250 000 € HT et inférieur à 1 200 000 € HT :
 - Cité des Mines à LARCHAMP estimation : 255 000 € HT

Pour travailler sur ces dossiers, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de 5 cabinets : 3 ont répondu :

- ACEMO
- Ingérif
- CAEP 61

Le lot 1 est attribué à CAEP 61 qui propose un taux de maîtrise d'œuvre à 5 %

Le lot 2 est attribué à Ingérif qui propose un taux de maîtrise d'œuvre à 7.5 %

Le lot 3 est attribué à Ingérif qui propose un taux de maîtrise d'œuvre à 6.80 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette consultation.

8. Tinchebray Bocage – Résultat marché éclairage public 2025

Madame le Maire laisse la parole à Benoît RAULT, Maire-adjoint de la commune déléguée de Tinchebray qui a pris ce dossier en main.

Le projet pour 2025 consiste à :

- Commune déléguée de Beauchêne : installer 2 lampadaires solaires
- Commune déléguée de St Cornier des Landes : remplacer 3 luminaires et 2 projecteurs au sol
- Commune déléguée de Tinchebray : remplacer 73 luminaires et installer 1 lampadaire solaire.
- Commune déléguée de Larchamp : installer 5 lampadaires solaires.

Ce chantier de changement des éclairages en leds a commencé en 2015. Josette Porquet précise que sur Tinchebray, on arrive à la fin de ce programme.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 25 avril 2025 à 12h.

6 entreprises ont répondu :

TEIM – SOGETRA- JANNELEC- ELITEL – EIFFAGE Energie - BOUYGUES

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

60 % sur le prix

20 % sur la valeur technique

20 % sur les délais (1 – Temps d'intervention à réception de la commande, 2 – Durée du chantier)

L'entreprise Elitel mieux disante, a été retenue pour un montant de 76 638 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de cette consultation.

9. Tinchebray Bocage – Acquisition – rue du Prieuré

Madame le Maire précise que la commune de Tinchebray souhaite acquérir un terrain avec des garages situé rue du Prieuré.

Cette acquisition est très intéressante du fait de son emplacement à l'entrée de la chocolaterie. En 2021 la commune avait déjà acheté la parcelle adjacente cadastrée 851.

M Joël Aumont nous a proposé de vendre ce terrain de 446 m² au prix de 18 000 € (c'est le même prix qu'il avait déjà proposé il y a plusieurs années). Cette parcelle est classée dans le zonage activité économique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'acquérir la parcelle 486 AB 849 d'une superficie de 446 m² auprès de M Joël Aumont,
- Dit que le prix d'achat est de 18 000 €,
- Dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

10. Tinchebray - Acquisition terrain « Les Hauts Champs »

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des travaux à effectuer au lieu-dit « Les Hauts Champs », la commune a déjà procédé, lors du conseil municipal de juillet de l'année dernière, à des cessions et des acquisitions de terrains pour que le cadastre corresponde à la réalité du terrain.

Mais il reste une petite bande de 16 m² à acquérir à l'euro symbolique auprès de M et Mme Bunout.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'acquérir la parcelle 486 ZI 256 d'une superficie de 16 m² auprès de M et Mme Bunout,
- Dit que le prix d'achat est à l'euro symbolique,
- Dit que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la commune,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

11. Tinchebray – Cession terrain « Impasse aux Porêts »

Madame le Maire informe que David Lelièvre habitant près du parking aux Porêts souhaite acquérir une partie de terrain afin de pouvoir y garer ses voitures et clôturer sa propriété.

Cela représente environ 84 m². Il lui a été proposé d'acheter ce terrain à 15 €/m².

Les frais de bornage et d'actes seront à sa charge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de céder une partie de la parcelle 486 AD 118 d'environ 65 m² et une partie de l'impasse aux Porêts d'environ 20 m² à M David Lelièvre,
- Dit que le prix de vente est de 15 €/m²,
- Dit que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

12. Frênes – Acquisition immeuble et terrain

Madame le Maire laisse la parole à Eric Fauconnier.

La commune de Tinchebray Bocage a acheté une maison d'habitation mitoyenne à la salle communale de Frênes, pour une extension future de l'équipement.

Les parcelles 177 G 767 et 147, de surfaces respectives 346 m² et 232 m² appartiennent à l'association immobilière de Frênes sont à vendre.

Ces terrains se trouvent dans le prolongement de l'immeuble acquis par la commune et de la salle municipale.

Une maison d'habitation, sur la parcelle 767 est collée à celle de la commune.

L'acquisition de ces parcelles permettra à la commune de disposer de l'ensemble des terrains et des constructions autour de la salle communale et facilitera les projets futurs de modernisation et/ou d'extension.

Le prix de vente est de 10.000 € auquel s'ajoutent les frais de notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'acquérir les parcelles 177 G 767 et 147 de superficies respectives 346 m² et 232 m² auprès de l'association immobilière de Frênes,
- Dit que le prix d'achat est de 10 000 €,
- Dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir auprès de l'office notarial de Junon à Tinchebray.

13. Tinchebray – Dénomination des rues du Lotissement des Grandes Terres

Madame le Maire dit que la commune doit nommer les rues de ce nouveau lotissement dans le cadre de sa viabilisation.

Ce lotissement étant situé à proximité de plusieurs entreprises implantées sur la commune depuis plusieurs générations : elle propose de nommer les rues en mémoire des fondateurs de ces entreprises qui ont marqué l'histoire de la commune :

- Rue Charles Duchesnay
- Rue Michel Lemarchand
- Rue Etienne Mermier
-

Patrick Hergault rappelle l'histoire de ces entrepreneurs : Etienne Mermier, originaire de St Etienne, s'installe à Tinchebray en 1890. Il fabrique des serrures et il modernise les procédés de fabrication. En 1900, 80 % de la quincaillerie d'origine française était fabriquée à Tinchebray. Ces entreprises ont lancé l'électrification et ont permis à Tinchebray de vivre l'essor industriel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de dénommer les rues telles que présentées,
- Charge Madame le Maire d'informer les administrations de ces nouvelles adresses.

14. Tinchebray – Résultat marché – Lotissement des Grandes Terres

Madame le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier.

Il rappelle que la commune déléguée de Tinchebray souhaite viabiliser un terrain qui comprendra 31 lots et 3 macro-lots avec construction de 16 logements sociaux par Logissia.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié à la Centrale des marchés le 5 mars 2025 et au JOUE (Journal officiel de l'union européenne) le 6 mars 2025. La date limite de réception des offres a été fixée le 28 mars 2025 à 17h00.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

50 % sur le prix

30 % sur la valeur technique

20 % sur le délai

La commission d'appel d'offres, après analyse des candidatures a retenu les entreprises suivantes :

		Marché	
		HT	TTC
Lot 1 : Terrassements et voirie- Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées ROUTIÈRE PEREZ	Tranche 1	326 563,62 €	391 876,34 €
	Tranche 2	310 480,41 €	372 576,49 €
	Tranche 3	92 935,38 €	111 522,46 €
Lot 2 : Tranchées communes, Téléphone, Eau potable, Eclairage Public FTPB NORMANDIE - GTCA OMEXOM	Tranche 1	86 250,00 €	103 500,00 €
	Tranche 2	89 208,00 €	107 049,60 €
	Tranche 3	23 430,00 €	28 116,00 €
Lot 3 : Aménagements paysagers OXALIS PAYSAGES	Tranche 1	18 653,39 €	22 384,07 €
	Tranche 2	3 007,05 €	3 608,46 €
	Tranche 3	11 295,95 €	13 555,14 €
Totaux		961 823,80 €	1 154 188,56 €

Benoît Rault aimerait connaître la durée des travaux. Christophe Lecordier lui précise qu'il y a des procédures compliquées qui demandent du temps. Et l'avancée des travaux dépend aussi de la météo. Les travaux ont commencé le 1^{er} juillet. Josette Porquet se réjouit que ce projet commence enfin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du résultat de cet appel d'offres.

15. Tinchebray – Lotissement des Grandes Terres – budget 2025

Madame le Maire indique que pour suivre les comptes de ce nouveau lotissement, il y a lieu d'ouvrir un budget annexe et d'ouvrir les crédits nécessaires pour 2025.

Elle précise que la création d'un lotissement représente une dépense importante, mais l'objectif est d'augmenter la population. Le lotissement du Prieuré a eu un réel succès. Benoît Rault demande si ce nouveau lotissement a pour but de remplacer les tours situées à côté. Josette Porquet indique que ce n'est pas forcément l'objectif premier, mais pourrait en être la conséquence sans nécessité immédiate.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Acte la création d'un budget annexe « Lotissement des Grandes Terres » en nomenclature M 57 et assujetti à la TVA,
- Vote le budget primitif proposé :

En section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 302 408.14 €

En section d'investissement qui s'équilibre également à 1 302 408.14 €

16. Tinchebray Bocage – Amortissements

Madame le Maire rappelle que la commune a confié à l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) les travaux de désamiantage, de démolition et de dépollution de deux friches industrielles : en centre bourg (ancien site Achard) et au Val Fleury (auprès du plan d'eau).

L'EPFN est devenu propriétaire pendant le temps des travaux soit au maximum 5 ans.

Après les travaux, l'EPFN facturera à la collectivité ce qui restera à sa charge soit 20 % + TVA.

Ces dépenses seront enregistrées sur le compte 20415342.

Ces dépenses doivent être amorties : ainsi Josette Porquet propose de choisir un amortissement sur 5 ans (soit la durée de la convention signée avec l'EPFN pour les travaux). Les travaux de démolition et de dépollution viennent tout juste de commencer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'amortissement du compte 20415342 sur une durée de 5 ans.

17. Carte d'achat public

Madame le Maire indique que depuis 2016, la commune de Tinchebray Bocage possède une carte d'achat public qui permet d'effectuer le paiement directement auprès des fournisseurs locaux pour les petites commandes (le paiement est beaucoup plus rapide que par mandatement classique) et cette carte permet aussi de faire des achats sur internet.

Le montant maximum annuel pouvant être payé par carte est fixé à 6 000 €.

La cotisation mensuelle est de 25 €/mois auquel il faut ajouter une cotisation de 0.70% du montant des transactions.

La commune rembourse l'établissement bancaire dans un délai de 30 jours. Cette carte proposée par la Caisse d'Épargne arrive à échéance le 31/08/2025.

Ainsi elle propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de renouveler la carte d'achat public, en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 auprès de la Caisse d'Épargne Normandie pour une durée de 3 ans,
- Accepte la cotisation mensuelle de 25 € par carte d'achat,
- Dit que la commission de 0.70% sera due sur le montant global de toute transaction,
- Fixer le plafond global des règlements effectués par la carte d'achat de la commune annuelle à 6 000 €,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à ce dossier.

18. Admission en non-valeur

Madame le Maire informe que la trésorerie apure régulièrement les dettes des redevables non solvables.

Le comptable ne peut recouvrer les titres auprès de plusieurs redevables et en demande l'admission en non-valeur.

Le montant s'élève à 109.32 €. Ces dettes datent des années 2022-2023-2024 : charges de gîtes d'Yvrandes, frais de vétérinaires ...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte d'inscrire sur le budget général en non-valeur la somme de 109.32 €.

19. Décision modificative

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative portant principalement sur :

- le réajustement des crédits sur quelques opérations en cours,
- la modification des comptes pour les travaux effectués en régie,

- le réajustement des écritures suite à l'ouverture d'un budget annexe pour le lotissement des grandes terres,
- l'inscription d'une subvention DETR pour l'aménagement du carrefour du champ de foire.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP			BP	
023 Virement à la section investissement		370 908,14	722 ORD Travaux en Régie : Appt 15 Résidence les Fleurs		11 000,00
6216 Remboursement frais personnel CDC		100 000,00	722 ORD Travaux en Régie : SDB Gite 66 Yvrandes		7 000,00
65888 Charges diverses de Gestion Courantes		- 452 908,14			
Total dépenses		18 000,00	Total recettes		18 000,00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP			BP	
21538 3014 Eclairage Public Larchamp	16000	1 000,00			
21311 2013 Réfection Joints Pignon MAIRIE Frênes	0	6 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement		370 908,14
21318 2003 Electricité Eglise Frênes	0	4 500,00			
21351 4003 Ecole SCL	7700	3 000,00			
276342 Budget Lotissement Les Grandes Terres		502 408,14	1641 6203 Emprunt Lotissement les grandes Terres		-800 000,00
2315 6203 Travaux de viabilisation Lotissement les Grandes Terres	960000	- 950 000,00	13 461 6246 Subvention DETR 2025 Carrefour Du Champ de Foire	0	38 000,00
21321 ORD Travaux en Régie : Appt 15 Résidence les Fleurs		11 000,00	1641 6246 Emprunt Carrefour du Champ de Foire	200000	- 38 000,00
21321 ORD Travaux en Régie : SDB Gite 66 Yvrandes		7 000,00			
21321 6133 Résidence les Fleurs		- 11 000,00			
21321 7004 Gites Yvrandes		- 7 000,00			
2315 6096 Réserve Incendie Rue du Prieuré		2 000,00			
2313 6121 Micro crèche Tinchebray		2 000,00			
Total dépenses		- 429 091,86	Total recettes		- 429 091,86

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n° 3 telle que présentée.

20. Subventions aux associations

Madame le Maire laisse la parole à Daniel Decosse, Adjoint en charge des associations.

Il rappelle qu'une subvention ne peut être accordée à une association qui n'en aurait pas formellement fait la demande et rempli le formulaire prévu à cet effet. En règle générale les subventions sont mandatées pendant les vacances d'été.

L'association bénéficiaire est tenue de fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes sur l'exercice écoulé, et tout document témoignant des résultats de ses activités.

Les conseillers municipaux dirigeant une association ne prennent pas part au vote concernant ladite association. (Thérèse Brard ne vote pas pour la subvention versée à la Croix Rouge).

Daniel Decosse présente la liste des associations pouvant prétendre à une subvention.

Année 2025	€	Année 2025	€
ACT (association culturelle Tinchebray)	500 €	JST	4 575 €
AMIS Chapelle Ste Marie	500 €	Harmonie municipale St Cornier des Landes	700 €
ADMR de Tinchebray Bocage	300 €	Judo club	1 525 €
Association Sportive St Rémi (rodhos)	300 €	La Chanterelle	380 €
Aide aux devoirs (St Cornier des Landes)	80 €	Le Normandy	1 000 €
Amicale laïque de la petite A TY	350 €	Le savoir et le fer (Larchamp)	50 €
Amicale des chasseurs St Cornier des Landes	250 €	Union sportive Frênes	1 100 €
Protection civile de Tinchebray Bocage	550 €	Ligue contre le cancer	140 €
Amis du clou et du sabot (St Cornier des Landes)	230 €	Sapeurs-pompiers de Chanu	100 €
Anciens combattants de Frênes	400 €	Mutilés de guerre	80 €
APAEI du bocage Virois (Larchamp)	200 €	Prévention routière Larchamp	70 €
Arts et Loisirs Tinchebray (TF)	1 922 €	Patronage St Joseph (Tennis de table)	2 300 €
AS Collège Albert Camus	300 €	Pétanque (sous réserve demande)	310 €
Comité des Fêtes Yvrandes	150 €	Repas des Aînés de St Cornier des Landes	800 €
Club de l'amitié de Frênes	300 €	Solidarité bocage	100 €

Club de loisirs des aînés de st Cornier des Landes	250 €	Sapeurs-pompiers Lonlay l'Abbaye	300 €
Club des amis d'Yvrandes	150 €	Sapeurs-pompiers Tinchebray	550 €
Club retraités Tinchebray - UNRPA	350 €	Secours catholique délégation Orne Calvados	350 €
Combattants et prisonniers de guerre d'Yvrandes	150 €	Société de chasse de Tinchebray (sous réserve demande)	250 €
Comice agricole cantonal de Tinchebray - Yvrandes	50 €	Société de chasse d'Yvrandes et de St Jean des Bois	150 €
Comice communal (St Cornier des Landes)	230 €	Société de chasse de Frênes	200 €
Comice d'arrondissement - Domfront	200 €	Soins santé de Tinchebray	130 €
Comité de jumelage (St Cornier des Landes)	250 €	Esprit spartiate (boxe)	400 €
Comité des fêtes animation de Beauchêne	600 €	Théâtre Les Jacques (sous réserve demande)	250 €
Comité des fêtes Frênes	600 €	Tinchebray cyclo	400 €
Comité des fêtes St Cornier des Landes	1 800 €	Tinchebray sport tennis	1 525 €
Croix rouge - TY bocage	350 €	Frênes Sport	200 €
Ensemble et en forme	500 €	UNC AFN TY	310 €
Comité des fêtes St Jean des Bois	150 €	UNC St Cornier des Landes	250 €
FSE Albert camus	150 €	Union des Anciens combattants - Beauchêne	100 €
FSE St Rémi	150 €	USEP Frênes	300 €
Générique	300 €	Vélo club Domfrontais	400 €

Magalie Loivet s'interroge sur les différences des sommes versées aux comités des fêtes. Daniel Decosse explique que c'est l'historique qui a été repris lors de la création de la commune nouvelle. Josette Porquet explique que suite à la dissolution de l'association des commerçants à Tinchebray, cette subvention a été supprimée. Daniel Decosse indique que, par contre, une nouvelle subvention est votée cette année pour l'association des Amis de la Chapelle Sainte Marie.

21. Divers

Madame le Maire rappelle les événements de cet été :

- La semaine estivale du 6 au 11 juillet : place du champ de foire de 14 h à 18 h
- Feu d'artifice : le 13 juillet avec un départ pour la retraite aux flambeaux à 22 h place Saint Rémy
- Forum des associations : le 6 septembre au Colys'haie

Prochains concerts :

- Daniel Guichard : 4 octobre à 16 h
- ZAZ : 30 novembre – complet
- Elie Sémoun : 6 février 2026

La séance est close par Madame le Maire à 21 h 30.

La secrétaire de séance,

F. ROULLIER




Le Maire,

J. PORQUET

